



Maisons-Alfort, le 23 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
DICAVEL 480, identique à BANVEL 45**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 5 février 2009 d'un dossier, déposé par **PHYTEUROP**, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **DICAVEL 480** détenue par **GLOBACHEM NV**.

Considérant l'attestation de transfert fournie par **GLOBACHEM NV** ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence **BANVEL 4S**, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8400096, détenue par **SYNGENTA AGRO S.A.S**, est en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre **GLOBACHEM NV** et **PHYTEUROP** ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour **DICAVEL 480** est bien strictement identique à celle déclarée pour **BANVEL 4S** ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation DICAVEL 480, présentée par PHYTEUROP, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BANVEL 4S.

Pascale BRIAND